

INVITATION ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 16 AVRIL 2016

La Chaux-de-Fonds

Usine électrique, Rue Numa-Droz 174

Début: 10h45



DATES 2016

Vendredi 24 juin 2016
Conférence de coordination à Coire

Samedi 25 juin 2016
Assemblée des délégué-e-s à Coire

Vendredi 2 décembre 2016
Conférence de coordination Thoune

Samedi et dimanche 3 et 4 décembre 2016
Congrès Thoune

INFORMATION IMPORTANTE

Carte de délégué-e-s

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e.
Contre remise de ce courriel, tu recevras la carte de vote qui te donnera le droit de participer au vote!

Chères camarades, chers camarades,

Politique et société civile – Le débat qui a lieu ces derniers temps a fait abondamment référence à ces termes, en les employant comme s'ils étaient totalement déconnectés l'un de l'autre. Selon nous, ils sont indissociables dans une démocratie qui fonctionne. Lorsqu'ils se fécondent mutuellement, une dynamique est possible, comme le 28 février, date à laquelle s'est engagé contre l'initiative de mise en œuvre un nombre de personnes que l'on n'avait plus connu depuis des décennies. Cet engagement a été déterminant, mais il n'aurait pas été possible avec une telle ampleur sans le soutien de partis et de politicien-ne-s. Nous avons aussi misé sur l'engagement de nos membres et de nos membres volontaires lors des élections 2015, avec la campagne de mobilisation. Et nous avons la conviction que notre mouvement s'en est trouvé renforcé. Un signe parmi de nombreux autres indices: pour la première fois depuis 21 ans, le PS se remet à croître!

Nos membres ne sont pas seulement indispensables dans le travail de mobilisation et le travail de campagne: ils jouent aussi un rôle central dans la discussion politique et le processus de décision. Et quel thème pouvait être plus actuel et malheureusement plus brûlant que la **relation de la Suisse avec l'UE**? Ici aussi, nous devons appliquer le principe suivant: nous sommes forts si nous unissons nos efforts et non si chacun ne s'occupe que de ses propres intérêts. Le PS sait que la relation avec l'UE est d'une importance cruciale pour le bien des habitant-e-s de notre pays. Raison pour laquelle cette relation doit non seulement être stable et bonne, mais aussi être approfondie et intensifiée. Quant à la forme que peut revêtir le développement de cette relation, c'est aux délégué-e-s d'en discuter et de la définir à l'occasion de cette assemblée.

Le fait que nous nous prononcerons probablement en faveur d'une **révision de la loi sur l'asile** est une première. En effet, il n'a encore jamais été possible, par le passé, de parvenir à une révision de la loi sur l'asile allant dans le sens des intérêts des requérants d'asile et non à contre-courant – c'est d'ailleurs également la raison pour laquelle l'UDC avait lancé le référendum contre ce projet et que la loi passe en votation en juin. C'est à l'excellent travail de notre conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, et des membres de notre Groupe parlementaire au sein de la commission que nous devons ce projet bien ficelé. Durant cette campagne de votation, nous dépendons une fois de plus du soutien de nos membres. Déjà plus de 1000 membres nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient être actifs dans le cadre de la campagne et s'engager en faveur du renforcement de la protection juridique pour les requérant-e-s d'asile et des procédures d'asile accélérées. Un grand merci pour ce soutien!

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous dans le cadre de diverses campagnes, de participer aux discussions lors de l'Assemblée des délégué-e-s et d'écouter les contributions à ces discussions de notre conseillère fédérale, **Simonetta Sommaruga**, et de notre président de parti, **Christian Levrat**.

À bientôt à «La Tchaux»!

Cordialement

 et C. C. C.

Flavia et Leyla, co-secrétaires générales du PS Suisse

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 16 AVRIL 2016 À LA CHAUX-DE-FONDS

- 10.45** **1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue de Corine Bolay Mercier, présidente du PS du canton de Neuchâtel et Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, La Chaux-de-Fonds
- 2. Communications**
- 3. Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
- 4. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 5 juin 2016**
- Initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »
 - Initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »
 - Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports »
 - Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) (FF 2015 5763);
 - Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)
- 5. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse, conseiller aux Etats FR**
- 6. Feuille de route: la Suisse a besoin de relations stables et harmonieuses avec l'UE**
- 7. Budget 2016**
- Approbation
- 8. Résolutions, propositions et élections**
- R-1 PS Suisse papier sur Internet
 - Élection de l'organe de révision
 - Élection Présidence/Vice-présidence Commission spécialisée « Politique de paix et de sécurité »
- 16.30** **9. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s / apéritif**

INDICATIONS PRATIQUES

Carte de délégué-e

Chaque délégué-e annoncé-e chez nous reçoit avec un courriel sa carte de délégué-e. Le courriel avec carte de délégué-e doit être imprimé et échangé à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non-imprimés qu'avec une excuse valable.

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 1^{er} avril 2016 à 18h00**.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale 7876, 3001 Berne / Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch, renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

Recommandations du Comité directeur, documentation distribuée sur place

Les recommandations et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : <http://www.pssuisse.ch/ad> **dès le mardi 12 avril 2016, à 18h00**. Ces documents ne seront plus distribués sur les tables. Veuillez les imprimer si vous souhaitez une version papier.

Demande de prise de parole et propositions

Des coupons pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 5 décembre 2015 à Saint-Gall peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad dès maintenant.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

Transports publics

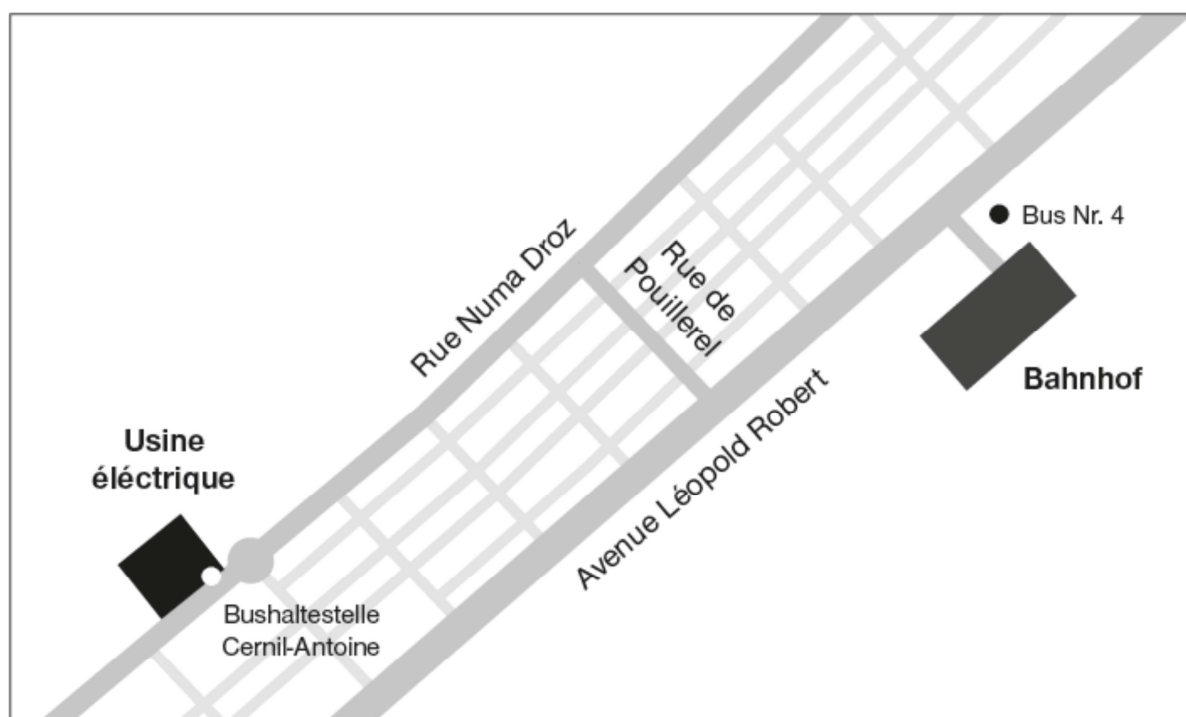
Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers la Chaux-de-Fonds à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

Site de l'assemblée

L'Usine électrique est située sur la Rue Numa-Droz à La Chaux-de-Fonds.

- **Voyage en train:**

Il faut 5 minutes depuis la gare avec le bus no 4 pour arriver au lieu de l'assemblée. L'arrêt de bus est « Cernil-Antoine » ». À pied, le trajet dure 15 minutes.



POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 5 juin 2016

Initiative populaire du 4 octobre 2013 «Pour un revenu de base inconditionnel»

Contexte

Le 5 juin prochain, nous voterons sur l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel ». Déposée le 4 octobre 2013 par un groupe de citoyen-ne-s neutres tant au niveau des partis politiques que confessionnel, elle a récolté 126'408 signatures valables et prévoit l'introduction d'un revenu de base inconditionnel. L'objectif des initiant-e-s vise à garantir à toute personne vivant en Suisse de mener une vie digne en éliminant la contrainte d'exercer une activité lucrative et en leur permettant ainsi de participer à la vie publique.

L'idée d'un revenu de base garanti n'est pas nouvelle et a resurgi ces derniers mois dans plusieurs pays. Plus récemment, l'idée a fait son chemin dans certains pays, dont les Pays-Bas et la Finlande, où des projets sont en cours d'élaboration. Leurs défenseurs y voient une réponse aux problèmes liés au capitalisme tels que la croissance des inégalités de revenu, l'automatisation de la société ou encore l'augmentation du chômage.

Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale recommandent au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative, craignant les conséquences négatives qu'elle aurait sur l'ordre économique, le système de la sécurité sociale et sur la cohésion de la société. Plus précisément, le Conseil fédéral a estimé le besoin financier annuel à 208 milliards de francs par an afin d'allouer à chacun-e un revenu de base mensuel de 2'500 francs. Une partie des prestations de sécurité sociale (env. 55 milliards de francs) pourraient y être réaffectées, par contre il serait nécessaire de trouver les 153 milliards de francs par le biais de nouvelles taxes et de prélèvements salariaux (= 26% PIB en 2012).

Evaluation de l'initiative

L'initiative, qui doit être comprise comme une impulsion culturelle, soulève des questions intéressantes et importantes sur l'avenir de la société et du système économique. La « 4^{ème} révolution industrielle », qui s'appuie sur la numérisation et les nouvelles technologies, va forcer la Suisse à trouver des réponses nouvelles à des problèmes comme la disparition de certains métiers, la précarisation du travail ou la désindustrialisation. Il sera donc nécessaire de ne pas abandonner ces processus au marché et d'y imposer un contrôle démocratique. Depuis plusieurs années, le « travail » perd en valeur par rapport au capital et jouit de moins en moins des profits générés par l'augmentation de la productivité. Ce sont des inégalités croissantes qui en résultent. De surcroît le travail est de plus en plus livré à la pression du rendement. Aussi cela requerra-t-il des solutions qui permettront aux per-

sonnes affectées de leur assurer un revenu suffisant et de mener ainsi une vie digne. La société sera probablement amenée à réfléchir à des pistes alternatives pour financer la sécurité sociale. La votation à venir est une occasion pour en discuter. Aux yeux du PS, le revenu de base inconditionnel n'est néanmoins pas la réponse adéquate aux questions soulevées, et ce pour les raisons principales suivantes :

- La lutte historique du PS s'est basée sur l'amélioration des conditions de travail des personnes. En effet, le travail ne doit pas être « dépassé » car il possède aussi une dimension sociale. Il s'agit de créer un cadre au sein duquel l'exercice d'une activité lucrative peut déployer tous ses effets positifs et favoriser l'épanouissement des personnes. A ce titre, le PS se bat depuis des décennies en faveur de salaires équitables pour toutes et tous, du maintien des places de travail en Suisse, de la protection des travailleur-euse-s âgé-e-s face au licenciement, d'une protection sociale contre les risques du travail ou de la perte de gain ou encore d'une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle. L'introduction d'un revenu de base inconditionnel pourrait mettre en cause tout ce pourquoi le PS s'est engagé. Aux yeux du PS, il sied de s'attaquer aux défis à venir en travaillant sur la démocratisation de l'économie. Ce n'est qu'en renforçant les instruments participatifs au sein du système économique que l'on parviendra à parer aux défis futurs.
- Si le revenu de base inconditionnel aurait le mérite de simplifier considérablement le système de la sécurité sociale suisse, il n'en constituerait pas moins un changement de paradigme notable. En octroyant une allocation universelle à toute personne vivant en Suisse, l'Etat se désolidariserait partiellement de son contrat social. En effet, le fondement des assurances sociales, à savoir l'offre flexible et individuelle de prestations en réponse aux multiples risques juchant le parcours d'une vie, se verrait profondément bouleversé. Les services mis sur pied pour accompagner les chômeur-euse-s dans la recherche d'un travail ou pour prendre en charge les personnes atteintes d'un handicap seraient alors menacés. Partant, l'Etat pourrait se désengager de ses responsabilités envers la société. Pour le PS, la simplification du système de la sécurité sociale passe par une meilleure coordination, voire l'harmonisation de certaines structures. En ce sens, l'instauration d'une assurance générale du revenu, qui constituerait une allocation perte de gain liée à des risques tels le chômage, la maladie ou encore l'invalidité, serait une piste de réflexion plus prometteuse.
- Enfin les réalités politiques ne sont pas favorables à une mise en œuvre de l'initiative convenable en cas d'adoption. Le revenu de base inconditionnel recèle le grand danger d'une application du projet de société revendiqué par la droite néolibérale. Elle attaquerait frontalement l'Etat social pour le réduire au minimum et démantèlerait tous les acquis sociaux pour lesquels le PS s'est battu. Il ne serait pas responsable de courir ce risque.

En résumé, l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel » suscite un débat enrichissant sur notre avenir. Contrairement à ce que laissent croire les initiant-e-s, l'on ne peut pas mettre en place pareil système et penser qu'il demeurera sans impact sur la façon dont les femmes et les hommes mèneront leur vie. Sous cette forme, l'initiative pêche par l'absence d'une stratégie claire et responsable de mise en œuvre.

Recommandation du Comité directeur: NON à cette initiative

Initiative populaire du 30 mai 2013 «En faveur du service public»

Situation de départ

En Suisse, le service public est l'histoire d'une réussite et il assure la cohésion de notre pays. Par les offres de la poste, du rail et en matière de communication (notamment), la Suisse propose un service presque unique à l'échelle mondiale, ce qui assure sécurité, qualité, fiabilité, ponctualité, mise en réseau (desserte, raccordement) de toutes les régions et prix avantageux. Ces acquis contribuent à notre prospérité et revêtent une importance considérable du point de vue économique. L'initiative au titre trompeur de « Pro Service Public » (« En faveur du service public ») est une proposition fallacieuse qui affaiblirait précisément ce qu'elle prétend promouvoir : un service public fort pour tous. Si les entreprises du service public ne dégagent pas de bénéfices et ne peuvent pas procéder à des subventionnements croisés, cela nuit au service public dans son ensemble. Si la Confédération ne peut plus encaisser d'indemnités, alors de nouveaux programmes d'économies deviennent nécessaires à cause de la baisse des recettes. Le thème des hauts salaires des managers est certes une vieille préoccupation du PS, mais cette initiative ne lui permet pas de l'aborder en conformité avec le but visé. L'initiative a été rejetée au Conseil national par 196 voix contre 0 et au Conseil des États par 43 voix contre 0.

Appréciation de l'initiative

L'initiative est une coquille vide: certes, l'initiative inclut ici ou là une critique justifiée des prestations et des offres. Mais elle n'offre pas de solutions susceptibles de mener à un meilleur service public. La baisse des prix et l'augmentation de la qualité promises par les initiates et les initiants ont de quoi appâter. Dans une perspective à long terme, les offres du service public seraient toutefois massivement affaiblies. Il s'ensuivrait des dégradations des prestations et des services, un entretien déficient occasionnant des frais, sans oublier une pression sur les conditions de travail et les salaires. La caisse fédérale et les cantons se verraient privés de moyens substantiels qui rendraient nécessaires de nouveaux programmes d'économies.

L'initiative empêche les investissements et les innovations: les décisions politiques, les événements entraînant des dégâts d'une grande ampleur ou les développements technologiques fulgurants ne nous laissent pas d'autre choix que celui de permettre aux entreprises de constituer des provisions en suffisance pour des adaptations et des innovations. Sans possibilité de réinvestir des bénéfices ou de pouvoir pratiquer des subventions croisées à l'intérieur d'une entreprise, un tel engagement n'est pas possible. On s'expose au risque des libéralisations ou des privatisations d'entreprises entières ou de certains secteurs des entreprises.

L'initiative n'apporte pas de réponses aux questions centrales du service public: l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès aux prestations et aux meilleurs prix, une excellente qualité pour tou-te-s dans toutes les régions et une disponibilité continue et généralisée sont des éléments centraux que le PS souhaite défendre en matière de service

public. « Service public » signifie aussi que parmi les directives fixées dans une convention collective de travail (CCT), certaines exigent par exemple l'égalité, des offres pour les personnes handicapées ou des places de stage et d'apprentissage. Le dumping salarial et le dumping social doivent être exclus, également dans certaines unités d'entreprise(s) délocalisées. « Service public » signifie utilisation respectueuse des ressources naturelles ; cela implique que l'on investisse dans des offres qui ne sont peut-être pas payantes à court terme, mais qui à long terme produisent un effet sur l'économie et font figure d'exemples. L'initiative ne dit pas un mot de tous ces points et ne contribuera en aucune manière à leur mise en application – au contraire !

L'initiative n'offre pas de solution pratique au problème des salaires des managers : le thème des salaires élevés des managers – relayé par l'initiative – (pré)occupe depuis longtemps le PS, mais ce problème doit être résolu politiquement par d'autres moyens. L'initiative n'offre en l'occurrence pas de solution pratique.

Conclusion

Avec l'initiative, aucun timbre ne verra son prix baisser, les WC des trains ne seront pas plus propres et aucune connexion à Internet ne gagnera en rapidité. On court le risque d'affaiblir sensiblement une offre unique (à l'échelle mondiale) en termes d'infrastructures et de prestations. L'initiative est aussi une attaque contre les dizaines de milliers d'employé-e-s qui fournissent jour après jour un maximum de prestations dans les entreprises du service public.

Mais les entreprises du service public sont aussi soumises à certaines obligations : elles doivent également créer et entretenir des infrastructures de première catégorie et proposer des prestations de qualité optimale dans l'ensemble du pays et à des prix équitables. Il faut prendre la critique des clientes et des clients au sérieux et mettre en œuvre des améliorations. En tant que parti du service public par excellence, le PS s'engage pour que l'on n'en arrive pas à une dégradation des offres et des prestations, encore moins dans les régions périphériques et les régions montagneuses. Les bénéficiaires doivent être réinvestis. Les conditions de travail et les salaires doivent être équitables et l'on doit renoncer à l'externalisation. La classe politique dispose des instruments nécessaires pour intervenir et montrer la voie à suivre en cas de besoin. Pour cela, on n'a pas besoin d'une initiative qui fait beaucoup de promesses mais qui ne peut en tenir aucune et qui, au détriment de chacune et de chacun, attaque un système qui a fait ses preuves.

Proposition du Comité directeur: NON à cette initiative

Initiative populaire du 10 mars 2014 «Pour un financement équitable des transports» (initiative « vache à lait »)

Situation de départ

Le financement des routes au niveau fédéral est aujourd'hui assuré par l'impôt sur les carburants à affectation obligatoire et par la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette). Sont considérées comme recettes à affectation obligatoire en vertu de l'article 86, alinéa 3 de la Constitution fédérale:

- 100% des recettes provenant de la redevance pour l'utilisation des routes nationales
- 100% des recettes provenant de la surtaxe sur les huiles minérales frappant les carburants
- 50% du produit de l'impôt sur les huiles minérales frappant les carburants

La moitié du produit de l'impôt sur les huiles minérales va – à titre de redevance due sans condition – dans le budget général de la Confédération. C'est cette proportion qui est visée par l'initiative « vache à lait ». Celle-ci demande que l'ensemble des recettes provenant du trafic routier soit alloué au financement de l'infrastructure routière et que l'on affecte à un usage précis le produit de l'impôt sur les huiles minérales à hauteur de 100%. Le budget de la Confédération serait ainsi privé chaque année d'environ 1,5 milliard de francs qui manqueraient dans la formation et la recherche ou dans l'aide au développement. De plus, l'initiative veut soumettre au référendum facultatif chaque introduction ou augmentation d'impôts, de taxes et de redevances en lien avec le trafic routier.

L'initiative a été rejetée lors du vote final au Conseil national par 123 voix contre 66 et au Conseil des États par 32 voix contre 4. Le PS s'est prononcé contre à l'unanimité.

Appréciation de l'initiative

L'initiative fait totalement fausse route : elle creuserait un immense trou dans la caisse fédérale et rendrait nécessaire un nouveau programme d'économies. Le budget de la Confédération serait privé d'environ 1,5 milliard de francs – par année ! Les tâches centrales de la Confédération – comme la formation, l'aide au développement ou le financement du trafic régional de passagers – seraient encore plus mises sous pression. Le démantèlement de l'offre pourrait en particulier affecter les régions rurales de façon sensible. Il en résulterait des transferts de charges sur les cantons et des programmes d'économies corrélatifs. Le financement actuel des transports a été confirmé par le peuple plusieurs fois et il jouit d'une légitimité démocratique. Il n'y a aucune raison de remettre en question des principes qui ont fait leurs preuves.

L'initiative est irresponsable : à l'heure actuelle, le domaine de la formation et de la recherche, entre autres secteurs d'activité, est déjà exposé à un impératif urgent

d'économies consécutif à ce que l'on appelle le programme de stabilisation. L'initiative est une attaque supplémentaire de grande ampleur contre la caisse fédérale et elle rendrait nécessaires d'autres programmes d'austérité. Acculer notre pays à économiser dans la formation dénote une vision à court terme et équivaut à piller l'une de ses ressources fondamentales. D'autres tâches et projets cruciaux du point de vue social devraient eux aussi, en cas d'acceptation de l'initiative, subir des coupes supplémentaires douloureuses.

L'initiative favorise de façon unilatérale les automobilistes : tandis que l'extension de l'infrastructure ferroviaire est financée entre autres par des prix plus élevés des billets, les automobilistes ne devraient pas, en cas d'acceptation de l'initiative, participer au développement des routes nationales. Cela contredit les principes du pollueur-payeur et du demandeur-payeur. Des transferts du rail vers la route et leurs effets collatéraux – plus de bouchons et de bruit, en particulier dans les agglomérations – sont prévisibles.

L'initiative est loin d'apporter une solution aux problèmes liés au trafic. Au contraire, elle les rend plus aigus : une multiplication des routes mène à plus de trafic, de bouchons, de bruit (nuisances sonores), d'occupation des surfaces et de pollution atmosphérique. Les solutions durables dans le domaine des transports doivent déployer un effet là où il y a un besoin d'agir. La plupart des bouchons se forment dans les agglomérations. C'est la raison pour laquelle il faut une promotion ciblée des transports publics, du trafic piétonnier et cycliste ainsi qu'une planification et une régulation intelligentes du trafic, et non une prolifération du béton.

L'initiative remet en question la mise en œuvre du FAIF (projet de financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) : l'affectation d'une partie du produit de l'impôt sur les huiles minérales au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) – acceptée lors du vote de 2014 sur le FAIF – serait remise en question. L'étape d'aménagement 2025 et les autres étapes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire pourraient connaître d'importants retards.

L'initiative est un monstre bureaucratique onéreux : chaque introduction ou augmentation d'impôts, de taxes et de redevances en lien avec le trafic routier doit être soumise au référendum facultatif. Ainsi, on pourrait exiger contre chaque petite adaptation, même si ce ne sont seulement quelques francs par personne, une votation populaire – avec les coûts et les charges bureaucratiques que celle-ci entraînerait.

Encore une dernière remarque... pour la route : depuis la dernière augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales, en 1974 (!), les prix au consommateur (à la consommation) généraux ont augmenté d'environ 119%. En réalité, 30 centimes de surtaxe sur les huiles minérales de l'époque correspondent aujourd'hui à environ 13,7 centimes. Les automobilistes s'en sortent donc plutôt bien.

Proposition du Comité directeur: NON à cette initiative.

Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Situation de départ

Le vote référendaire à propos de la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) est en relation directe avec la disposition constitutionnelle sur le diagnostic préimplantatoire (diagnostic avant l'implantation dans l'utérus – DPI). Pour cette raison, il est nécessaire de commencer par revenir à la votation à caractère constitutionnel et de se pencher ensuite sur les textes soumis au référendum. La population votante a clairement approuvé la modification de la Constitution par 61,9% des voix le 14 juin 2015. Avec la modification de l'article 119 Cst. ont été entérinés les principes suivants : la limitation du nombre d'embryons implantables – qui avant la modification de la Constitution était fixé à trois – a été supprimée. Désormais, le nombre maximal est dépendant des exigences médicales liées à une fécondation artificielle. Cela signifie que l'on ne peut pas implanter autant d'embryons que l'on veut par cycle de traitement. C'est la loi qui fixe la limite maximale. La modification de la Constitution entraîne également la suppression de la disposition selon laquelle tous les embryons disponibles doivent être transférés immédiatement. Dorénavant, un embryon unique peut être transféré dans le but de réduire le nombre de grossesses multiples. Conséquence : il est dorénavant permis de congeler des embryons pour une implantation ultérieure. Reste par ailleurs interdit, selon la Constitution, le fait de sélectionner des embryons sur la base de leur sexe ou d'autres caractéristiques ou de créer des « enfants sauveurs » ou « bébés-médicament » qui peuvent servir de donneurs de cellules souches sanguines pour un frère ou une sœur gravement malade.

Parallèlement à la disposition constitutionnelle a été approuvée la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée. Elle a été adoptée au Conseil national au cours du vote final par 123 voix contre 66 et au Conseil des États par 26 voix contre 10 et 9 abstentions. Le PS a refusé le projet au Conseil national par 23 voix contre 17. Au Conseil des États, il l'a approuvé par 8 oui et 2 abstentions. Le référendum a été lancé contre la loi par un comité interpartis composé de représentantes et de représentants du PBD, du PDC, du PEV (PPE), des Verts, du PS et de l'UDC. Le comité respecte la décision du peuple au sujet de l'article 119 Cst., mais il considère que la loi va trop loin.

Appréciation du projet

À l'origine, le Conseil fédéral voulait autoriser le diagnostic préimplantatoire seulement pour les couples présentant des soupçons de graves maladies héréditaires. Le Parlement est allé plus loin et a décidé, avec la nouvelle loi, que tous les embryons créés en dehors du corps de la mère pourraient être soumis à un vaste dépistage d'éventuels défauts génétiques et être sélectionnés (dépistage des anomalies chromosomiques). La fécondation *in vitro* offre ainsi les mêmes possibilités que le diagnostic prénatal. La loi prévoit en outre que douze ovules au maximum peuvent être développés jusqu'au stade d'embryon au cours d'un cycle de traitement. Les embryons « surnuméraires » doivent être détruits après au maximum dix ans ou peuvent être mis à la disposition de la recherche.

Arguments pour : en faveur de l'adaptation de la loi parle le fait que, pour les couples qui sont porteurs de graves maladies génétiques, les embryons qui ne présentent pas de défaut génétique correspondant peuvent être sélectionnés. Pour les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfants par voie naturelle, les chances augmentent de devenir parents, parce que les embryons qui laissent entrevoir une bonne capacité de développement peuvent être sélectionnés. Les risques pour la santé de la femme ainsi que le risque de fausse couche baissent du fait de la limite supérieure de douze embryons, en connexion avec la règle selon laquelle, par cycle de traitement, au maximum autant d'ovules que pour la procréation médicalement assistée sont développés jusqu'au stade d'embryon ou sont nécessaires pour l'analyse du patrimoine génétique des embryons. Un rejet pourrait en outre créer une incitation à contourner ces dispositions en passant par l'étranger pour une minorité de la population, peut-être importante, qui perçoit ces dispositions comme restrictives. Il est donc problématique que pour des parties significatives de la population, tout cela mène à des différences sociales dans l'accès à de nouvelles possibilités.

Arguments contre : contre le projet parle le fait que son adoption pourrait mener à une différenciation, délicate du point de vue éthique, de la vie « digne » et de la vie « indigne » d'être vécue. Avec le dépistage des anomalies chromosomiques, on n'identifie pas seulement les anomalies sévères, mais aussi les anomalies dont la portée est inexistante ou insignifiante et qui peuvent conduire à une sélection. De manière générale, cela fait courir le risque de tendances eugéniques. Sont à craindre des conséquences négatives sur l'attitude et la façon de se comporter envers les êtres humains souffrant d'un handicap. L'adaptation de la loi pourrait suggérer que toutes les maladies génétiques ou tous les handicaps peuvent être évités. Cela peut mener à de fausses attentes, surtout si l'on se rappelle que la plupart des handicaps ne se manifestent que pendant ou après la naissance. Un non à la loi ne remet pas en question le résultat de la votation à caractère constitutionnel, parce que d'importants responsables du comité référendaire se sont déjà déclarés prêts, en cas de rejet, à veiller à ce que le Parlement puisse approuver rapidement la version originale de la loi du Conseil fédéral.

Tout compte fait, cette thématique n'est pas une question de politique partisane. Il s'agit bien davantage d'une décision personnelle pour laquelle chaque homme et femme doit faire un choix selon sa conviction personnelle. Indépendamment de la préférence personnelle, la campagne de votation doit être utilisée comme une chance de mener une discussion éthique sur les développements survenant dans la médecine de la procréation.

Proposition du Comité directeur: Liberté de vote

Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Situation de départ

À la fin de l'année 2010, lorsque la nouvelle conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a repris le DFJP, elle est tombée dans le domaine de l'asile sur une situation et sur des structures qui avaient pour effet que le traitement des demandes d'asile durait en moyenne entre 900 et 1400 jours (selon la façon de calculer). C'était un héritage de son prédécesseur. Par des actes de grossière négligence, celui-ci avait réduit les capacités dans le domaine de l'asile. Cette situation était préjudiciable à l'ensemble des acteurs impliqués, en particulier aux requérants d'asile. Ceux-ci moisissaient dans un circuit d'attente pendant des années sans savoir comment la situation évoluerait. En même temps, à cause de leur statut précaire, ils étaient exclus de toutes les mesures d'intégration.

La mise en place d'une procédure ayant une cadence plus soutenue – qui ne dure maintenant plus que 140 jours dans un cas normal – était donc extrêmement ambitieuse. Pour que cette accélération – qui a aussi des conséquences sur les délais de recours – puisse devenir la règle dans le respect absolu des principes de l'État de droit, la protection juridique a dans le même temps dû être massivement développée. Le conseil juridique et la représentation légale gratuits ainsi introduits sont un immense progrès que le PS n'avait cessé d'appeler de ses vœux pendant de nombreuses années. En vain.

Appréciation du projet

Grâce à l'aide des partis du centre, le projet est en grande partie sorti indemne du Parlement juste avant les élections. Cela peut être qualifié de petit miracle. Un miracle qui, avec la composition actuelle du Parlement, n'aurait que très peu de chances de se répéter – en cas de victoire de l'UDC lors du vote référendaire, on doit s'attendre à devoir composer par la suite avec un projet nettement plus mauvais, sans protection juridique.

Vu le contexte, il va de soi que le projet n'est pas simplement un programme auquel la gauche adhère en tous points. Non: ici ou là, il a fallu faire des concessions pour assurer la cohésion de cette coalition de la raison conclue avec les partis du centre. Le PS préférerait bien sûr des délais de recours un peu plus longs et une représentation légale non dépendante des structures du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et soumise uniquement aux obligations découlant du mandat de défense (avocat). Il n'en demeure pas moins que la représentation légale maintenant instituée représente pour la majeure partie des requérants d'asile une amélioration sensible, ce que montre aussi le taux élevé d'acceptation des décisions durant la phase de test. Malgré des délais serrés, les procédures sont organisées de telle façon que les requérants d'asile dont la représentation légale ne veut pas déposer de recours contre un rejet de leur demande d'asile à cause d'une absence évidente de perspectives favorables ont encore assez de temps pour mandater assez tôt une représentation légale externe et ne sont ainsi pas plus mal lotis qu'aujourd'hui. La résistance forcenée de l'UDC – déjà au Parlement, puis par le lancement de son référendum – montre l'ampleur du progrès et l'importance de ce qui a été accompli. En cas de NON le

5 juin, les grands perdants seraient les réfugiés – il vaut donc la peine de lutter pour ce projet!

Proposition du Comité directeur: Consigne de vote: OUI

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Feuille de route: la Suisse a besoin de relations stables et harmonieuses avec l'Union européenne (UE)

I. La position du PS sur la question de l'Europe

Le PS est l'unique grand parti qui se prononce depuis des années en faveur d'une ouverture de la Suisse, de la normalisation des relations avec l'UE et d'une adhésion complète. Le PS Suisse a revu régulièrement sa position par rapport à l'adhésion et a concrétisé les réformes d'accompagnement qui devenaient dans le même temps nécessaires à la réalisation de cet objectif. Une discussion d'adhésion semble actuellement bien lointaine. En acceptant à une très faible majorité l'initiative populaire fédérale de l'UDC « Contre l'immigration de masse » (article 121a de la Constitution fédérale), le 9 février 2014, les votantes et votants suisses ont plutôt remis en question (en profondeur) la politique de l'Europe en vigueur jusque-là – probablement de façon involontaire dans la plupart des cas. Nous sommes confrontés à une situation où il s'agit de commencer par consolider à nouveau les fondements de cette politique, à savoir les accords bilatéraux. Nous devons tout faire pour éviter que la politique d'intégration ne soit pour ainsi dire « gelée » par la mise en œuvre de l'article 121a compatible avec l'UE de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ». Le PS s'engage donc pour une intensification et un approfondissement des relations. La présente feuille de route se propose de présenter le chemin à suivre pour y arriver et de servir de réponse à l'insidieux processus d'isolement en cours. Cela est d'autant plus ambitieux que l'UE en tant que projet politique jouit de moins de soutien au sein de la population, en particulier en raison des crises actuelles. Le PS est conscient de ce problème et se voit dans le même temps dans l'obligation, en tant que parti progressiste, de montrer comment les relations (importantes !) avec l'UE peuvent être maintenues et développées. Car la Suisse est dépendante de relations stables et harmonieuses avec l'Europe.

L'UE est l'histoire d'un succès. Elle est synonyme de paix et de prospérité sur le continent européen. Elle a réussi à intégrer les pays de l'Est, elle a su relever les défis écologiques et climatiques et elle a participé au développement de la place scientifique européenne. En apparaissant en tant que communauté sur la scène internationale, elle y est devenue, en ces temps de globalisation, un acteur important. Malgré toutes ses faiblesses, elle est une forte communauté de droits et de valeurs, qui ne fait pas que rappeler aux actuels 28 États membres leurs engagements constitutionnels démocratiques ou leurs devoirs en ce qui concerne l'État de droit et en matière de droits humains. Elle rayonne aussi dans son voisinage et contribue à résoudre par des moyens pacifiques les conflits qui font rage dans les pays limitrophes, comme en Ukraine ou dans les Balkans.

Mais l'UE est aussi – en dépit de quelques erreurs néolibérales des années passées, marquées par des majorités conservatrices – toujours une garantie pour le modèle de l'économie de marché sociale. Preuve en est aussi l'annonce par la nouvelle Commission européenne, présidée par Jean-Claude Juncker, du projet de création d'un « **pilier européen des droits sociaux** », en premier lieu pour l'union monétaire. L'UE veut ainsi garantir que le développement économique débouche sur un progrès social croissant et une plus grande cohésion sociale. Les mots de Juncker à ce sujet : « tout au long de mon parcours politique, j'ai lutté pour notre modèle social et économique unique en son genre. Je suis convaincu que l'Europe ne peut réussir que si son économie est forte et juste. » À cet égard, le PS Suisse voit aussi l'UE comme potentielle partenaire avec laquelle poursuivre et garantir la défense d'un service public fort. Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.

L'UE dans une crise multiple

À vrai dire, l'UE est en ce moment exposée à d'énormes tensions : entre le Nord et le Sud dans la crise de l'euro, entre l'Est et l'Ouest sur la question des réfugié-e-s. Les observateurs parlent d'une véritable crise existentielle. A l'origine de l'aggravation de ces problèmes se trouvent de grandes erreurs politiques qui ont été commises par les responsables de l'UE, avant tout dans la crise de l'euro. L'absence d'une politique économique et budgétaire, un programme néolibéral et une politique d'austérité à courte vue ont causé des dommages économiques et politiques de grande ampleur. C'est avant tout le chômage des jeunes, en nette augmentation depuis lors, qui va gravement porter atteinte à la légitimation du projet européen à longue échéance. À cela s'ajoute maintenant la plus grande crise de réfugié-e-s survenue depuis la Seconde Guerre mondiale, consécutive à la guerre en Syrie. Elle équivaut à une charge supplémentaire pour l'union, qui est déjà affaiblie politiquement. Ainsi, en l'espace de quelques années à peine, la communauté s'est vue entravée dans deux de ses projets centraux (union monétaire et libre circulation des personnes). Les carences institutionnelles, les structures décisionnelles et de pilotage déficientes permettant de se rendre maître de ces crises rapidement et avec succès pèsent lourdement sur le projet d'unification européen. La critique augmente et fait le jeu des forces qui misent sur la carte nationaliste. Le contre-projet de l'opposition de la droite nationaliste est déclaré ouvertement : les États membres doivent chercher des solutions nationales, s'isoler, et les nations doivent entrer en concurrence les unes contre les autres. La première moitié du 20^e siècle a montré où cela pouvait mener dans les cas extrêmes. La menace de sortie de la Grande-Bretagne (« Brexit ») complique la situation. Il est maintenant clair que les Britanniques pourront s'exprimer sur cette question le 23 juin 2016 à l'occasion d'un vote référendaire.

Dans cette situation de crise, il manque à la communauté les possibilités d'adapter les traités dans un processus réglé et de créer des bases légales en vue d'une nouvelle politique avec laquelle les problèmes pourraient être résolus avec succès. Résultat logique : l'UE

menace d'éclater ou de se désagréger. Toujours plus d'experts partent du principe que l'UE sera réorganisée sous une forme ou sous une autre, de façon à être de nouveau capable d'agir au moins dans son noyau interne (l'union monétaire).

Thèse 1 : *Plus l'UE est hétérogène et donc (aussi) plus elle est incapable d'agir (accord de Brexit avec la Grande-Bretagne, différend au sujet de l'adhésion de la Grèce à Schengen, etc.), plus cela est mauvais pour la Suisse et ses relations avec l'UE. Imaginer le contraire relève de l'illusion.*

En cette période de crise, il est pour l'UE plus difficile qu'auparavant de faire des concessions à la Suisse. En effet, au vu des forces centrifuges à l'œuvre dans ses propres rangs, elle cherche à perpétuer en particulier le caractère général de ses principes. À la différence de la situation qui prévalait dans les années 1990, lorsque les bilatérales ont été négociées, Bruxelles ne voit en outre plus la Suisse comme une candidate à l'adhésion quelque peu intraitable, mais comme un État tiers « normal ». La Suisse en fait l'expérience déjà maintenant. Les négociations entre l'UE et la Grande-Bretagne ont dominé les discussions entre la Suisse et l'UE à propos d'une mise en œuvre consensuelle de l'article 121a Cst.. La position de l'UE est calquée sur sa réponse à la Grande-Bretagne. Dans ses discussions, la Suisse ne pourra pas « arracher » plus que ce que Londres a obtenu. Si la Grande-Bretagne allait jusqu'à se prononcer en faveur de la sortie de l'UE lors du vote sur le « Brexit », la Suisse devrait probablement se préparer à une phase d'incertitude prolongée. Entre Londres et Bruxelles commenceraient des négociations de longue haleine visant à redéfinir les relations mutuelles. La voie bilatérale de la Suisse pourrait prendre fin sur une voie de garage.

II. Les relations bilatérales : une construction pour les périodes de beaux temps

Thèse 2 : *Les accords bilatéraux, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ne peuvent plus être maintenus ni poursuivis – ils ont bien fonctionné tant que l'UE pouvait agir « en circuit fermé » et s'appuyer sur ses institutions (notamment la Commission), tant qu'un petit nombre de désaccords faisaient leur apparition et que la Suisse, de son côté, poursuivait une politique européenne claire et cohérente.*

Avec l'extension de l'UE à 28 États membres, avec l'augmentation des difficultés à l'intérieur de l'UE elle-même, la Suisse aura toujours plus de peine à négocier des solutions taillées sur mesure. Depuis 2008 au plus tard, l'UE a clairement fait comprendre à la Suisse que l'intensité et la multiplicité des relations bilatérales exigeaient une nouvelle base institutionnelle sous la forme d'un contrat-cadre. Depuis lors, la Suisse est en négociations avec l'UE à propos d'un accord-cadre qui devrait concerner avant tout la reprise du droit dynamique, la même interprétation des règles, un mécanisme pour le règlement des différends et un système judiciaire indépendant en cas de différend. Le vote sur l'initiative po-

pulaire fédérale « Contre l'immigration de masse » a montré que l'ensemble de l'accord bilatéral pouvait être remis en question dans son intégralité en tout temps. L'UE souhaiterait par conséquent, dans ses relations avec la Suisse, prendre des précautions (contractuellement) à long terme du point de vue juridique par l'intermédiaire d'un accord-cadre.

III. Application de l'art. 121a : une mise à l'épreuve dans une relation déjà chargée

L'acceptation de l'article 121a met de nouveau la relation de la Suisse avec l'UE à rude épreuve. L'application à la lettre de l'art. 121a (introduction de contingents et priorité des travailleurs résidents) mènerait automatiquement à une dénonciation de la libre circulation des personnes et, par voie de conséquence, à la dissolution des accords bilatéraux du premier paquet (Bilatérales I). La Suisse devrait, comme décrit plus haut, tôt ou tard et de toute façon aborder la question de l'avenir de la voie bilatérale, vu que celle-ci ne serait pas praticable plus longtemps sans un accord institutionnel. Cette discussion, la Suisse doit maintenant la mener dans des conditions rendues plus difficiles. Sa position est affaiblie. L'acceptation de l'article 121a crée de l'incertitude juridique. Pour la Suisse, il devient dès lors toujours plus urgent de clarifier et de stabiliser sa position par rapport à l'UE. Avec une mise en œuvre de l'article 121a compatible avec l'UE, ce n'est pas gagné. Le risque existe que politique et économie se contentent de la mise en œuvre de l'article 121a et que des questions essentielles de notre relation avec l'UE soient ainsi laissées de côté et oubliées.

Le récent arrêt du Tribunal fédéral a conforté le PS dans son opinion selon laquelle l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) passe avant l'article constitutionnel 121a. Pour l'heure, toutefois, aucune solution consensuelle avec l'UE sur la question de savoir comment la libre circulation des personnes devrait être mise en œuvre avec les dispositions de l'article constitutionnel 121a ne se dessine. Dans ses discussions avec Bruxelles, le Conseil fédéral mise sur une clause de sauvegarde : celle-ci présenterait l'avantage que des mesures permanentes permettant de contrôler l'immigration n'auraient pas à être introduites. Il s'agirait plutôt de « mesures d'urgence » provisoires, limitées dans le temps. L'UE a attiré l'attention de la Suisse sur le fait que de telles mesures, pour rester en adéquation avec l'accord sur la libre circulation des personnes, devaient s'aligner sur les dispositions de l'article 14, alinéa 2 de l'Accord sur la libre circulation. Il ne devrait s'agir ni de mesures quantitatives (contingents) ni des mesures discriminatoires contredisant les principes de l'UE (priorité des travailleurs résidents).

Thèse 3 : *Le PS soutiendra un accord consensuel avec l'UE comprenant des mesures qualitatives. À la condition, bien sûr, que les principes de la libre circulation des personnes soient ici respectés et que les bilatérales ne soient pas remises en question.*

Un accord sur un tel « mécanisme d'urgence » ne serait rien de plus qu'un moyen de mener à court terme la Suisse hors de l'impasse dans laquelle le pays se trouve depuis l'acceptation de l'art. 121a Cst..

Thèse 4 : L'introduction unilatérale de contingents (clause dite « clause de sauvegarde unilatérale») ne sera pas soutenue par le PS.

Le Conseil fédéral a maintenant décidé de miser, dans une phase intermédiaire – jusqu'à ce qu'une solution consensuelle soit trouvée, sur ce que l'on appelle une « clause de sauvegarde unilatérale ». Une telle clause prévoirait toutefois, comme le Conseil fédéral l'a lui-même confirmé, une limite maximale (un plafond) et des contingents – donc des mesures quantitatives – et violerait donc l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). En réaction, l'UE pourrait envisager toute une série de mesures : ainsi, elle pourrait de son côté résilier toutes les Bilatérales I (clause dite « guillotine »), renoncer à la prolongation de l'accord sur la recherche Horizon 2020/Erasmus, ne plus vouloir d'adaptation des accords existants, également autoriser des violations des accords (p. ex. par des États de l'UE agissant à titre individuel), ériger de nouveaux obstacles en matière de commerce, approuver des règlements plus durs d'États tiers ou refuser de résoudre des questions spécifiques. La question consiste donc à savoir si et comment la collaboration pourra se poursuivre en ce qui concerne Schengen/Dublin. Sur le plan de la politique intérieure, les négociations des limites maximales (plafonds) et des contingents annuels généreraient toujours plus d'insécurité et d'agitation.

Thèse 5 : Une mise en application eurocompatible de l'art. 121a Cst. peut être effectuée très simplement – et avec des avantages pour toute la population – par des réformes intérieures, axées sur la protection des salaires et la promotion du potentiel de main-d'œuvre indigène.

Le PS a exigé très tôt la mise en œuvre de l'art. 121a sur les réformes¹ – ce qui nous importe en premier lieu est la protection réelle et efficace du salaire et la préservation des places de travail. La Confédération doit lutter contre le *dumping* salarial et empêcher que les travailleurs plus âgés soient exclus du marché du travail. D'un autre côté, les vies familiale et professionnelle doivent enfin être plus conciliables, de façon à ce que le potentiel de main-d'œuvre indigène soit mieux mis à profit et que les femmes, en particulier, ne soient pas tenues à l'écart du marché du travail. C'est aussi ce que vise le fait d'exiger que l'on investisse davantage dans la formation de la main-d'œuvre propre au pays.

Le PS est aussi prêt à examiner une « approche *bottom-up* » pour l'introduction de mesures d'accompagnement. Il est ici question de lutter d'abord de façon ciblée dans des branches particulièrement concernées (affichant un taux de chômage supérieur à la moyenne ou des baisses de salaires supérieures à la moyenne) contre le *dumping* salarial et les violations des conditions de travail en vigueur. Des mesures adéquates pourraient ensuite être étendues au niveau régional, puis à tout le pays si la situation ne s'améliorait pas dans les branches concernées. Le but des mesures d'accompagnement (que le PS souhaiterait aussi étendre à d'autres domaines que le marché du travail, notamment au

¹ Voir à ce sujet le concept complet de mise en œuvre du PS http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/umsetzungskonzept_zu_art.121a_by_de_bereinigt_nach_dv_0.pdf

marché du logement) est de contribuer au fait que l'utilité économique de la libre circulation des personnes profite à toutes et tous et que les éventuels effets collatéraux négatifs ne doivent pas être supportés par les plus faibles. Des mesures d'accompagnement fortes permettent d'éviter les restrictions quantitatives de la libre circulation et, donc, la mise en péril des relations bilatérales avec l'UE².

Ici, le PS Suisse ne fait pas fausse route, comme le démontre aussi la toute récente initiative de la Commission européenne, qui au début du mois de mars présentait ses propositions de réforme pour la directive sur le détachement de l'UE. La commissaire chargée des affaires sociales de l'UE compétente, Marianne Thyssen, expliquait à ce sujet : « si nous ne veillons pas à ce que dans le marché intérieur aient cours des conditions de concurrence équitables, nous perdrons le soutien des citoyens. » Elle exigeait qu'à l'échelle européenne, la formule « **Salaires égaux pour un travail de valeur égale au même endroit** » soit appliquée – indépendamment du fait de savoir si une personne habite dans un pays ou si elle est détachée d'un autre pays. Ce serait très équitable pour les entreprises, car les mêmes conditions-cadres sont valables pour toutes les entreprises et plus personne n'est exposé (sur son propre marché) à la concurrence déloyale pratiquée par des fournisseurs en provenance d'autres États et dont les coûts seraient peu élevés.

Thèse 6 : Avec la formule « Salaires égaux pour un travail de valeur égale au même endroit », la Commission européenne, à Bruxelles, appuie l'exigence du PS Suisse selon laquelle l'acceptation de la libre circulation des personnes passe par des mesures d'accompagnement et la lutte contre le dumping salarial.

À la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. est finalement aussi lié le protocole sur la Croatie, qui prévoit l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. Ce protocole a certes été signé par le Conseil fédéral, mais il n'a pour l'heure pas été ratifié. Cela s'explique par les discussions en cours à propos du maintien de l'accord sur la recherche Horizon 2020, qui est d'une importance cruciale pour la place scientifique et de recherche suisse. Sitôt qu'une solution consensuelle sur la mise en œuvre de l'art. 121a aura été trouvée avec l'UE, la Suisse pourra aussi ratifier le protocole sur la Croatie.

Thèse 7 : Une mise en œuvre rapide, eurocompatible de l'art. 121a Cst. permet au Conseil fédéral de ratifier immédiatement le protocole sur la Croatie et de maintenir ainsi l'accord sur la recherche Horizon 2020.

Défendre Schengen, développer Dublin

Thèse 8 : Le PS s'engage pour le maintien de l'accord de Schengen et pour une révision de l'accord de Dublin.

L'Europe n'est actuellement pas en mesure de trouver des réponses communes à la crise migratoire. La Suisse est une partie de cette Europe du fait de son adhésion à Schengen et

² Voir aussi « La Suisse peut faire mieux! Paquet de réformes pour de meilleures conditions de vie » (2015) http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/150611_reformpaket_lebensbedingungen_sp_1.pdf

à Dublin. L'accord de Schengen, qui prévoit la réintroduction limitée dans le temps de contrôles aux frontières, fonctionne. Il garantit à la Suisse son intégration dans le système d'information européen de Schengen et garantit la liberté de mouvement à l'intérieur de l'Europe, ce que le PS veut maintenir. Schengen est d'une importance cruciale pour le secteur du tourisme également. La communauté des visas avec l'UE, notamment, est une condition *sine qua non* pour le succès de cette importante branche économique.

L'accord de Dublin doit en revanche être révisé. Il est fondé sur le principe d'une politique d'asile harmonisée à l'échelle européenne. Jusqu'à présent, seules ont toutefois pu être élaborées des règles communes pour le premier pays d'accueil. Il est urgent que l'UE et la Suisse développent des structures d'enregistrement communes et instaurent une clé de répartition. En outre, l'harmonisation des procédures d'asile, de la pratique de l'accueil et des conditions d'accueil est indispensable.

Les accords d'association sur Schengen et Dublin conclus avec la Suisse sont couverts par les Bilatérales II, si bien qu'une fin de l'accord sur la libre circulation des personnes n'entraînerait pas leur résiliation automatique. Toutefois, le Conseil européen a expliqué que l'introduction de contingents d'immigration remettrait en question l'association de la Suisse à Schengen et à Dublin.

Nouveaux accords bilatéraux

Pour ce qui concerne la conclusion de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, le PS Suisse s'est montré ouvert à la signature d'autres accords importants, sitôt que le blocage actuel qui paralyse les relations serait surmonté. Ainsi, il appelle de ses vœux la participation complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020, au programme de formation Erasmus+ et au programme Europe créative, duquel font partie, entre autres, les programmes de l'UE sur la culture et le programme MEDIA (qui vise à encourager le développement du secteur de l'industrie audiovisuelle européenne). Le PS soutient aussi l'extension de la participation sectorielle au marché intérieur et la conclusion de nouveaux accords pour l'électricité, l'énergie, la chimie (REACH) et les prestations financières. Le PS se réserve toutefois sans équivoque la possibilité de procéder à l'évaluation définitive de chaque accord sectoriel lorsque les résultats finaux des négociations seront disponibles. En ce moment, la pression sur la conclusion de nouveaux accords est toutefois faible. La branche financière est divisée en « grandes banques » et « banques nationales » (voir accord sur les services financiers). En ce qui concerne l'accord dans le domaine de l'électricité, la Suisse devrait se prononcer pour l'ouverture complète du marché (aussi aux ménages privés), une décartellisation d'envergure des exploitants du réseau ou une dissolution des contrats à long terme (parfois encore en vigueur) passés avec des centrales nucléaires françaises. La branche elle-même est donc ici aussi en désaccord. Un accord dans le domaine de l'électricité augmenterait certes l'efficacité des échanges transfrontaliers d'électricité, mais il n'est pas déterminant pour l'accès au marché. Le PS rejette toutefois la poursuite de l'ouverture du marché aux ménages privés.

On doit bien avoir à l'esprit ceci : plus le nombre d'accords sectoriels que la Suisse appelle de ses vœux est grand, plus l'UE se montrera insistante lorsqu'elle exigera un cadre institutionnel adéquat de son point de vue à elle.

IV. Un accord-cadre institutionnel : une étape incontournable

Un pas de plus vers l'intégration est pour la Suisse indispensable et important. La voie bilatérale ne peut pas être maintenue sous la forme actuelle et la conclusion de nouveaux accords est pour l'heure bloquée. Chaque accord prévoit en outre une solution qui lui est propre pour la reprise du droit européen, de l'interprétation des normes ou de la façon d'agir en cas de conflit. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse et de l'UE de trouver un accord-cadre qui puisse répondre à ces questions sur le plan universel et non sur le plan sectoriel.

Thèse 9 : Un accord-cadre institutionnel est indispensable pour le développement des accords bilatéraux. Le PS soutiendra cet accord s'il garantit le maintien de la protection des travailleurs obtenue, ainsi que l'offre du service public, et s'il permet une participation raisonnable de la Suisse au développement du droit européen.

Il n'appartient toutefois pas au PS de faire de la publicité pour un tel accord. L'UE doit expliquer clairement pourquoi elle a besoin d'une garantie institutionnelle de ce genre.

Du point de vue PS se posent trois questions essentielles:

1. **La souveraineté :** des adaptations du droit européen sont aujourd'hui intégrées dans l'ordre juridique interne de manière volontaire par la Suisse (reprise autonome). Une reprise automatique ou dynamique du droit européen poserait la question de l'exercice de la souveraineté de la Suisse de manière assez similaire. Il n'est pourtant pas raisonnable de figer les accords et d'ignorer l'évolution du droit européen. La seule voie raisonnable consiste à obtenir de l'Union un droit de participation qualifié à l'élaboration des normes, assortie d'un opting out dans les cas pour lesquels de nouvelles dispositions seraient inacceptables pour notre pays.
2. **Règlement des différends :** avec ce concept et la lutte contre les « juges étrangers (ainsi nommés) », la droite veut nous imposer une discussion biaisée. Lorsqu'il s'agit d'interpréter le droit européen stricto sensu, il est logique de faire appel à la Cour de Justice de l'UE (CJUE). S'il s'agit d'interpréter le texte d'accords bilatéraux, nous pouvons accepter que la Cour de justice s'y emploie. La présence – ou non – d'un juge suisse parmi les juges de la Cour n'est pas déterminante.
3. **Le maintien et le développement des mesures d'accompagnement :** pour le PS, la vraie question porte sur le maintien des normes actuelles de droit du travail, y compris des mesures d'accompagnement. Celles-ci ne sauraient être remises en question par un accord institutionnel. Une reprise de la jurisprudence de la Cour en matière de droit collectif du travail, en particulier, doit être exclue. Les toutes derni-

ères propositions de la Commission européenne montrent que cela ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable.

Si un accord-cadre éventuel trouve des réponses satisfaisantes à ces trois questions principales, le PS se prononcera en faveur de l'accord. Cette étape implique toutefois une nette perte de souveraineté. Elle doit être reliée impérativement à un objectif à long terme à visée stratégique.

V. L'étape suivante : un accord multilatéral avec un « EEE 2.0 »

Thèse 10 : l'intégration européenne de la Suisse doit se résoudre à long terme en dehors du cadre bilatéral, même s'il est agrémenté d'un accord-cadre. La Suisse doit aller dans la direction d'un accord global et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne. Cela peut se faire sous la forme d'une adhésion à un EEE 2.0. Une telle étape doit être considérée comme une stratégie proactive qui renforce encore davantage la collaboration entre la Suisse et l'UE.

Une fois que la Suisse aura conclu un accord permettant d'appliquer sans friction la libre-circulation des personnes, qu'elle aura un accord-cadre qui garantit la reprise du droit européen et une série d'accords sur l'accès au marché, que des collaborations dans le domaine migratoire, culturel, scientifique seront convenues, elle devra bien constater qu'elle sera mieux intégrée à l'UE que plusieurs de ses États membres. À une différence près : elle n'est pas à table lorsque les décisions les plus importantes seront prises. Elle se contentera d'exprimer son avis, puis de constater – et d'appliquer – les options décidées par les organes de l'UE. C'est une position intenable en matière de souveraineté. La question de l'adhésion devrait dès lors en toute logique se poser. Compte tenu toutefois des difficultés actuelles de l'UE, des carences dans sa pratique démocratique, et du scepticisme que provoquent les institutions européennes dans de larges parts de l'opinion publique, en Suisse comme ailleurs, la perspective d'une adhésion à moyen terme n'est pas réaliste.

Pour le PS Suisse, une simple construction bilatérale, sans vision ni dynamisme propre, n'est pas satisfaisante à moyen terme. La Suisse doit envisager le développement d'un « EEE 2.0 », qui regrouperait d'une part les États qui ne sont pas membre de l'UE et qui désirent disposer d'un cadre de coopération mieux structuré qu'une centaine d'accords épars et, d'autre part, des États européens qui n'entendent plus suivre le rythme imposé par les organes bruxellois.

Nous parlons d'un « EEE 2.0 » pour que ce soit bien clair que la situation aussi bien du côté de l'UE que de celui de l'EEE/AELE est aujourd'hui complètement différente de 1992. Il est possible qu'après une sortie de la Grande-Bretagne et un renforcement de l'intégration dans le cercle des pays de la zone euro un modèle à trois cercles se forme : au centre il y aurait les pays de la zone euro, autours les pays membres de l'UE et autour de ceux-ci les pays de l'EEE. Dans l'éventualité de la concrétisation du « Brexit », la Grande-Bretagne pourrait bien chercher à appartenir au dernier cercle. Dans une telle constellation

la Suisse tomberait dans une quatrième catégorie. De là vient la proposition d'appartenir au moins au troisième cercle. Ainsi, la Suisse aurait pour la première fois un rapport multilatéral avec l'UE.

Du point de vue de la souveraineté, une adhésion à un EEE nouvellement défini devrait être comprise comme une étape de plus vers l'intégration après la conclusion d'un accord-cadre institutionnel et non comme une alternative à l'adhésion. La Suisse pourrait conserver son indépendance du point de vue de la politique commerciale extérieure ainsi qu'une politique monétaire, budgétaire et fiscale indépendante. L'ampleur du pouvoir de codécision politique au sein de l'EEE serait toutefois toujours nettement limitée comparativement au pouvoir codécisionnel que garantirait une adhésion à l'UE, car les règles du marché intérieur de l'UE sont définies dans leur intégralité par l'UE. Cela permettrait par contre de négocier une forte participation au « *decision shaping* ». Toutefois, ici non plus, « *decision shaping* » n'est pas égal à « *decision making* ».

VI. Pour une Europe socialiste

Thèse : *Le PS s'engage comme membre à part entière dans le cadre du Party of European Socialists (PES) pour une UE sociale, écologique et plus démocratique.*

La Suisse est reliée de façon extrêmement étroite à l'UE : politiquement, culturellement, juridiquement et économiquement. Notre succès et notre qualité de vie dépendent autant de l'échange avec les pays de l'UE que des nombreuses personnes issues de la migration vivant dans notre pays.

On doit cependant, pour toute ouverture politique européenne, toujours souligner ce que le président du Parlement européen et camarade Martin Schulz a mis énergiquement en lumière à Turgi à l'occasion de son discours en automne 2015. Le fait de s'engager sous la bannière du Parti socialiste pour une Suisse dans l'Europe ne signifie pas que l'on adhère à tout ce que l'UE fait ni à tout ce qui se passe en son nom. Le socialisme n'a en ce moment aucune majorité dans l'UE. Le PS défend le projet européen, mais il critique avec véhémence certaines politiques et certaines carences institutionnelles.

Le PS voit l'avenir de notre pays dans le cercle de ses voisins européens. C'est notamment pour cette raison et pour renforcer notre engagement en Europe que le PS aspire à devenir membre à part entière du Parti socialiste européen (PES). Ainsi, le PS pourra s'investir au cœur de l'UE. Pour le PS, c'est clair : l'UE doit trouver un chemin hors de la crise et se réformer, devenir plus sociale, fédéraliste et démocratique.

Proposition du Comité directeur: Acceptation

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget 2016

	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Recettes	4'061'208	4'916'610	3'815'960
Cotisations	1'893'242	1'859'900	1'837'600 ¹⁾
Cotisations des membres	1'621'583	1'599'900	1'577'600
Versements de solidarité	271'659	260'000	260'000
Récolte de fonds	1'238'780	1'351'500	1'260'460 ²⁾
Dons des membres	469'056	426'000	456'500
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	673'818	925'500	803'960
Legs	95'906	-	-
Ventes	246'393	155'700	152'900 ³⁾
Autres recettes	545'147	948'510	560'000 ⁴⁾
Dissolution des provisions	137'645	601'000	5'000 ⁵⁾
Dépenses	4'140'100	4'917'019	3'810'409
Frais de production	364'928	312'000	229'000 ⁶⁾
Médias	304'936	283'000	215'000
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	27'131	24'000	19'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	32'861	5'000	-5'000
Coût d'achat des marchandises	-	35'000	-
Frais de personnel yc assurances sociale	2'247'517	2'958'818	2'206'558 ⁷⁾
Autres frais de personnel	103'725	164'400	157'900 ⁸⁾
Frais de location	233'344	253'064	247'564 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	75'519	60'750	72'500 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	6'975	5'100	5'100
Frais administratifs	316'794	420'578	363'528 ¹¹⁾
Frais informatiques	80'777	95'900	92'000 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	42'939	204'000	20'000 ¹³⁾
Frais divers du parti	482'079	307'810	331'360 ¹⁴⁾
Approvisionnement des provisions	95'906	-	- ¹⁵⁾
Amortissements	99'743	99'600	84'900 ¹⁶⁾
Résultat financier	3	-	-
Résultat extraordinaire	-10'149	-	-
Résultat annuel	-78'892	-409	5'551

Budget 2016 - Centres de coûts

		Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016	
	Parti	1'382'160		1'412'817		1'320'546	¹⁷⁾
A100	Cotisations	1'875'707		1'844'100		1'821'800	
A101	Dons	414'987		405'000		405'000	
A102	Dépenses courantes	- 42'286	-	45'000	-	40'000	
A103	Frais de personnel et généraux	- 607'643	-	541'800	-	593'308	
A104	Congrès	- 69'807	-	53'500	-	76'000	
A105	AD	- 59'894	-	53'000	-	55'000	
A106	Actions politiques ponctuelles	- 4'692	-	10'000	-	10'000	
A110	Dépenses CD/présidence	- 5'647	-	6'960	-	7'960	
A111	Dépenses des commissions	- 1'241	-	3'000	-	3'000	
A112	Indemnités de la présidence yc dép -	71'579	-	71'573	-	71'786	
A113	Dépenses de la vice-présidence	- 25'200	-	25'200	-	25'200	
A115	125 ans PS Suisse - fête du jubilé	125		-		-	
A116	Relations internationales	- 20'670	-	26'250	-	19'000	
A117	Economie & démocratie				-	5'000	
	Formation	- 126'122	-	154'742	-	177'845	¹⁸⁾
B100	Frais de personnel et généraux	- 70'100	-	109'742	-	142'845	
B101	CoCo + séances du secrétariat	- 13'084	-	15'000	-	15'000	
B103	Formation interne	- 16'361	-	20'000	-	10'000	
B105	Elections	-	-	5'000		-	
B106	Université d'été	- 26'577	-	5'000	-	5'000	
B107	Projet Agglomérations				-	5'000	
	PS60+	- 67'138	-	68'991	-	64'624	¹⁹⁾
G100	Frais de personnel et généraux	- 33'397	-	34'991	-	36'624	
G101	Dépenses courantes	4'583		1'000		4'300	
G102	Dépenses de la présidence	- 7'000	-	7'000	-	7'000	
G103	CD/conférences	- 13'676	-	20'000	-	18'300	
G104	Rencotres thématiques/campagnes	- 17'647	-	8'000	-	7'000	
	PS Migrant-e-s	- 32'591	-	17'935	-	21'800	²⁰⁾
H100	Frais de personnel et généraux	- 29'465	-	15'935	-	16'800	
H101	Dépenses courantes	- 3'126	-	2'000	-	5'000	

		Rechnung 2014		Budget 2015		Budget 2016		
JS/Juso		-	151'628	-	210'178	-	162'485	21)
J100	Frais de personnel et généraux	-	151'628	-	210'178	-	162'485	
PS Femmes		-	80'949	-	106'980	-	102'118	22)
M100	Frais de personnel et généraux	-	64'958	-	68'448	-	74'318	
M101	Courriels du PS Femme		4'265		2'800		2'800	
M102	Dépenses courantes	-	3'562	-	6'600	-	5'600	
M103	Dépenses de la présidence	-	15'382	-	15'382	-	7'000	
M104	Assemblée des membres		-		9'500		6'000	
M105	Conférences (anc. Coordination)	-	2'777	-	4'850	-	7'000	
M106	Campagnes		1'463		5'000		5'000	
Publications		-	346'411	-	395'798	-	340'188	23)
P100	links	-	212'617	-	246'181	-	211'446	
P101	socialistes	-	103'700	-	119'217	-	97'942	
P107	PS Svizzera	-	30'094	-	30'400	-	30'800	
Campagnes		-	1'044'189	-	1'067'054	-	712'480	24)
K100	Frais de personnel et généraux	-	494'464	-	429'557	-	407'480	
K102	Campagnes	-	172'380	-	39'500	-	110'000	
K103	Journaux de votations	-	66'652	-	47'500	-	40'000	
K150ff	Référendums	-	95'388		-		-	
K160ff	Initiatives	-	189'547	-	100'000	-	155'000	
K110	Elections 2015	-	25'758	-	450'497		-	
Mobilisation			-		-		229'970	25)
KB100	Frais de personnel et généraux					-	209'970	
KB101	Campagnes					-	20'000	
Récolte de fonds			390'965		608'452		496'516	26)
F100	Frais de personnel et généraux	-	321'337	-	325'548	-	317'444	
F101	Diss./approvisionnement des prov.	-	24'561		15'000		5'000	
F102	Résultat de la collecte de fonds		673'818		924'000		803'960	
F103	Nouveaux projets de récolte de fonds	-	32'861	-	5'000	-	5'000	
F111	Récolte de fonds en ligne						10'000	
F112	Legs		95'906					
Résultat Shop		-	2'988		-		-	
Résultat annuel		-	78'892	-	409		5'551	

Commentaires relatifs au budget 2016

Le budget 2016 est équilibré. Le budget fait état des différentes dépenses et recettes du PS Suisse. Pour ce qui est du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, un document spécifique lui sera consacré, sur lequel il reviendra aux parlementaires de se prononcer. Les chiffres des différents postes et centres de coûts sont commentés ci-dessous.

1. Cotisations

Les cotisations sont calculées sur la base de quelque 30'000 membres, un chiffre légèrement inférieur aux effectifs de 2015. Les sections cantonales reversent régulièrement, dans les délais impartis, les cotisations de leurs membres au parti national. En raison de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux demeurent pratiquement inchangés.

2. Récolte de fonds

Depuis 2010, les dons des membres sont comptabilisés net, tout comme les donations (de personnes externes). Après l'évolution négative durant les années précédentes, les recettes de dons sont prudemment budgétées.

Les autres dons pour 2016 comprennent des recettes issues de courriers envoyés au lectorat des journaux *links* et *socialistes* ainsi qu'aux membres du PS Femmes et PS60+.

3. Ventres

Les bénéfices de la vente d'annonces, de suppléments et de publications sont légèrement inférieurs à 2016 car il y aura notamment une édition de *links* en moins.

4. Autres recettes

Ce poste comptabilise, entre autres, la participation des communes et des cantons dans lesquels sont organisés les apéritifs à l'issue des Assemblées des délégué-e-s. La part versée par le Groupe socialiste pour financer les frais généraux, les prestations des secrétaires générales, le service de presse et la responsable des finances reste pratiquement inchangée par rapport au budget 2015.

5. Dissolution des provisions

En 2016 seront dissoutes des provisions constituées à hauteur de 5'000 francs pour financer de nouveaux projets consacrés aux récoltes de fonds.

6. Frais de production

Les frais de production des différents médias (*links*, *socialistes* et *ps.ch*) diminuent en raison de la réduction du nombre d'éditions de *links*. Trois journaux de votation sont par ailleurs prévus en 2016. En 2015 il y en avait deux et quatre en 2014.

Les coûts de production des mailings comprennent les frais des courriers de récolte de fonds au lectorat de *links* et *socialistes* ainsi qu'au PS Femmes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds incluent surtout les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure de 2013, indiquant comment établir un testament en faveur du PS. Les dépenses seront couvertes en 2016 par les provisions existantes.

7. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2015 (sans les élections 2015) les pourcentages de postes augmentent de 200% pour atteindre 2203%. La masse salariale 2016 (sans la JS) est, avec 2,5 millions de francs, environ 110 000 francs plus haute que celle de 2015 (sans les élections 2015). Cette augmentation est due entre autre aux postes prévus dans le département mobilisation pour la campagne de mobilisation en Suisse allemande et Suisse romande, qui ont été repourvus, les Partis cantonaux ayant assuré leurs financements. Il y aura aussi une place de stage pour l'initiative sur la transparence et une place de stage en informatique. Le poste de travail créé pour le projet « Agglomérations », limité à 2015, est prolongé d'une année.

La comptabilisation des frais de personnel comprend les salaires du Groupe socialiste ainsi que les salaires pour l'équipe de campagne, le vice-secrétaire général et le personnel de la JS. De plus, la répartition des coûts aux Partis cantonaux pour les deux places de la campagne de mobilisation sont pris en considération dans ce poste.

Les honoraires pour les traductions extérieures ne changent pas par rapport à 2015. Des traductions simultanées sont prévues lors des AD, Congrès, CoCo et assemblée du PS Suisse.

En comparaison avec 2014 et 2015 (sans les votations) les honoraires des tiers sont un peu plus élevés. Cette hausse se justifie par un mandat en informatique. Ce poste comporte, entre autres, la rémunération des prestations de la fiduciaire pour le traitement des salaires, les projets de formation, la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti ou encore des prestations dans le cadre de campagnes diverses.

8. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel demeurent pratiquement inchangés par rapport à l'année dernière.

9. Frais de location

Par rapport à l'année dernière, les coûts diminuent, par rapport à 2014, ils augmentent légèrement. En 2016 sont prévus deux Assemblées des délégué-e-s et un Congrès de deux jours.

10. Entretien, réparation, leasing

Ce poste comprend notamment la location de moyens techniques nécessaires à l'organisation de différents événements. Les frais sont légèrement plus bas qu'en 2014 mais légèrement plus élevés qu'en 2015. La tenue d'un congrès de deux jours provoque un surcoût par rapport à 2015.

11. Frais administratifs

Les frais administratifs sont, avec 370'000 francs, tout juste moins élevés qu'en 2015. Ceci à cause du fait qu'en année post-électorale, nous comptons moins d'impressions.

12. Frais informatiques

Les frais informatiques sont pratiquement inchangés par rapport à 2015.

13. Frais publicitaires

Les donations financent en priorité les charges salariales et les frais généraux internes au secteur de recherche de fonds (coûts de fonctionnement) ainsi que les charges salariales et frais généraux du département Campagnes et mobilisation. Le solde est utilisé pour le travail effectif de campagne. Les frais publicitaires comprennent principalement les coûts estimés pour les annonces dans la presse et les campagnes d'affichage des votations, référendums et initiative. Puisqu'il n'y a pas de campagne d'affiches et d'annonce prévues, la somme budgétée est considérablement moins importante qu'en 2015.

14. Frais divers du parti

Par rapport à 2015, les dépenses budgétées sont légèrement plus hautes. La contribution à des organisations comprend la contribution à la campagne de récoltes de signatures de la coalition de l'initiative sur la transparence. Les contributions à l'IS et PES chutent car, dès 2016, il n'y a plus de contribution prévue à l'IS.

15. Approvisionnement de provisions

Selon la décision de l'Assemblée des délégué-e-s de décembre 2012 à Thoune, les dons en provenance d'entreprises doivent être versés dans un fonds distinct. C'est ainsi que les sommes versées à partir de 2013 par la banque Raiffeisen et la Mobilière sont directement comptabilisées comme provisions. Leur affectation est de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. Inscrite au budget, respectivement au plan financier, la répartition de ces provisions y sera commentée sous la rubrique Dissolution des provisions. En 2016, aucune constitution de provision n'est budgétée.

16. Amortissements

Les amortissements sont légèrement inférieurs par rapport à 2015. Après de plus hauts investissements en 2014 (le site Web et OM) ces derniers retombent en 2015, ce qui se répercute sur les amortissements.

Centres de coûts

Les coûts des services centraux, à savoir les frais de personnel administratif, la location des bureaux, la maintenance, les répartitions et le remplacement du matériel et du mobilier de bureaux, les assurances choses et les frais administratifs généraux, tels que le matériel de bureau, les photocopies, les factures téléphoniques, les frais de port ainsi que les coûts informatiques et les amortissements, s'élèvent à 1'140'000 francs et sont ainsi presque similaires à ceux de l'année précédente. Les frais des services centraux seront répercutés sur les centres de coûts principaux en fonction des charges salariales. Les frais généraux

par centre de coûts sont plus hauts qu'en 2015. Durant l'année électorale, les frais étaient répartis proportionnellement dans le centre de coûts élections 2015. Cela n'est plus le cas en 2016 et mène donc à plus de coûts dans les centres de coûts fixes.

17. Parti

Les contributions sont évaluées à la baisse par rapport à l'année dernière, ce qui est dû à la diminution des cotisations des membres.

La part du centre de coût « Frais de personnel et généraux » est plus haute qu'en 2015 à cause des frais généraux plus élevés. De plus hauts frais sont comptés dans le poste A104 puisqu'un Congrès de 2 jours est prévu.

18. Formation

Le budget de formation se situe, avec 177'000 francs, environ 23'000 francs au-dessus du budget 2015. Depuis 2015, une personne est employée avec un poste de 60 % en tant que responsable de la formation interne du parti. En outre dès 2016 l'emploi à durée déterminée et l'investissement pour le projet « Agglomérations » est compris dans le centre de coûts formations. Les frais comprennent en plus les dépenses pour les formations des fonctionnaires, les rencontres des parlementaires et les modules de formation sur les votations. L'université d'été à Chandolin aura lieu en 2016.

19. PS60+

Le budget global est légèrement inférieur à celui de 2015. Il couvre un poste de travail à 20% au secrétariat central, les défraitements du Comité ainsi que divers frais de conférences, rencontres thématiques et campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Comme en 2014 et 2015 et suite à la décision du Congrès des 8/9 septembre 2012 à Lugano, près de 22'000 francs sont prévus en 2016 pour la création d'une nouvelle structure pour le PS Migrant-e-s.

21. JS/Juso

Conformément à la Convention passée entre la JS et le PS, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel du secrétaire général de la Jeunesse socialiste ainsi qu'une partie du salaire brut du président des JS. Le PS assume également les frais généraux relatifs au personnel de la JS. La contribution régulière aux campagnes est réduite en 2016 à 12'000 francs.

22. PS Femmes

En 2016 a lieu une assemblée extraordinaire des membres. Les dédommagements à la présidence du PS Femmes sont réduits. Les autres postes sont semblables au budget de l'année précédente.

23. Publications

Les charges nettes budgétées pour les publications *links* (8 numéros), *socialistes* (6 numéros) et *ps.ch* (4 numéros) sont moins élevées qu'en 2015. Le courrier envoyé aux lectorats de *links* et *socialistes*, qui générait durant les années précédentes un bénéfice net, sera envoyé annuellement à partir de 2016. Le coût total moins élevé se justifie par une réduction du nombre de numéros du *links* qui passe de 9 à 8 ainsi que par le bénéfice net du courrier général cité et par *socialistes* dont les coûts de personnel ont baissé, vu que la charge de travail est moins élevée.

24. Campagnes

L'organisation du département qui s'appelait jusqu'à maintenant campagnes & communication est remaniée depuis le 1^{er} janvier 2016. Dans le département campagne restent les éléments de la campagne globale alors que dans le nouveau département mobilisation seront traités et réalisés les éléments de la campagne de mobilisation.

Les dépenses de campagnes comprennent les frais pour la production de matériel de vote, la coordination et la collaboration en comités et coalitions interpartis, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions avec effet dans les médias ainsi que la planification et la réalisation de campagnes *paid-media* et d'activités en ligne. La planification et la rédaction des journaux de votations sont comprises dans ce département. En 2016 trois journaux électoraux sont prévus. Une grosse partie du budget de 2016 est consacré au lancement de l'initiative sur la transparence dont la coalition est coordonnée par le PS Suisse.

25. Mobilisation

Dans ce département nouvellement créé seront traités les éléments de la campagne de mobilisation. Il s'agit, comme durant les votations passées sur la caisse publique ou durant la campagne des élections fédérales 2015, d'organiser et d'utiliser au mieux le travail des bénévoles. En outre l'envoi de lettres d'information ainsi que les activités en ligne ou sur les réseaux sociaux ou la récolte électronique de fonds font partie des tâches prises en considération dans le département mobilisation. Au niveau de l'organisation, la place de travail en tant que responsable de la formation et celle du projet « Agglomérations » ainsi que la maintenance de l'infrastructure informatique sont comprises dans le département mobilisation. La direction du département incombe au chef ou à la cheffe de projet de la campagne de mobilisation (poste à 70 % limité à un an). En soutien des Partis cantonaux et des sections lors d'élections cantonales et communales ou de votation ont été créées deux places, une pour la Suisse-allemande et une pour la Suisse-romande. Ces dernières sont en partie financées par les Partis cantonaux et les sections.

26. Récolte de fonds

Depuis 2015 une nouvelle base contractuelle pour la collaboration avec l'agence de récolte de fonds existe. Il est convenu contractuellement d'un bénéfice net minimal pour les actions publiques de récolte de fonds durant l'année. En cas de meilleur ou moins bon résultat que prévu, un règlement de bonus-malus est appliquée et l'agence reçoit une par-

tie du bénéfice supplémentaire ou participe au manque à gagner. Comme durant les années 2012 à 2014 les recettes de la collecte de fonds ont diminué, elles ont été budgétisées prudemment pour 2016. Cela correspond à des recettes de récoltes de fonds alignées sur la moyenne de 2013 et 2014.

La clé utilisée depuis 2013 pour l'enregistrement et la déclaration des résultats de la récolte de fonds continue à être appliquée. Des provisions pour des nouveaux projets de récolte de fonds sont constituées lorsque les recettes nettes dégagées en une année dépassent un montant prédéfini. Les montants nets de ces provisions constituées et dissoutes figureront dans un centre de coûts spécifique.

Une partie (5'000 francs) des provisions existantes fin 2015 sera dissolue en 2016 pour de nouveaux projets de récolte de fonds, tels que des mesures supplémentaires pour la réalisation du programme relatif aux legs et testaments.

Plans financier et d'investissements 2017–2019

En raison de la stagnation, voire de la baisse des recettes, le plan financier pour les années 2017 à 2019 présente des résultats négatifs. Dans le cadre du projet « futur PS », des mesures visant à améliorer et à stabiliser la situation financière du parti seront donc élaborées et soumises aux instances responsables en 2016.

De 2017 à 2019, aucun investissement majeur n'est prévu pour l'espace de travail, le mobilier ou le matériel de bureautique du secrétariat central. Pour le remplacement d'ordinateurs, laptops et imprimantes, des investissements plus élevés sont prévues en 2016 puisque plusieurs appareils doivent être remplacés. Pour les années suivantes, les investissements sont à nouveaux fixés plus bas.

La mise à jour, commencée en 2013, de la base de données d'adresses (OM), qui passe à la version 10, nécessitera de nouveaux investissements en 2016 et les années suivantes, au vu de nouvelles fonctionnalités.

Proposition du Comité directeur: Acceptation du budget 2016.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Résolutions, propositions et élections

R-1 Papier sur Internet

Mise en œuvre du mandat de l'Assemblée des délégué-e-s du 5 décembre 2015 à Saint-Gall

Remarque préliminaire

Lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 5 décembre 2015, les participant-e-s ont approuvé le papier de position du PS sur la politique liée à Internet (voir: <http://www.sp-ps.ch/fr/dossiers/transports-et-service-public>). Au même moment, ils/elles ont accepté une requête du PS Saint-Gall (A-29) demandant qu'un plan de mesures (longueur maximale : une page A4) soit élaboré d'ici à l'Assemblée des délégué-e-s du 19 mars 2016. Celui-ci doit montrer quelles exigences sont d'intérêt politique prioritaire, comment celles-ci peuvent être mises en œuvre, par quelle instance et dans quel délai. Il s'agit en outre de préciser comment on va rendre compte (aux personnes participant à l'Assemblée des délégué-e-s) des mesures prises et de la réalisation des objectifs.

L'approche choisie dans le papier de position part du principe qu'Internet – la numérisation – a un potentiel libérateur et émancipateur et que la politique doit contribuer, en ayant une force structurante, à ce que la chance de développement social lié à ce progrès profite à toutes et tous, sans privilèges. Compte tenu de la nature des objectifs précités, le PS considère la politique liée à Internet comme un thème global, qui concerne tous les aspects et domaines essentiels de l'existence. Ce papier contient 45 exigences qui sont réparties dans 13 chapitres. Étant donné que le plan de mesures ne doit pas excéder une page A4, on ne peut aborder ici les exigences que de façon sommaire. Un plan d'ensemble présentant toutes les exigences et les mesures y relatives peut être obtenu au Secrétariat du PS. La suite du présent texte se propose de citer les thèmes qui sont prioritaires du point de vue du PS.

Plan de mesures sur la mise en œuvre du mandat de l'Assemblée des délégué-e-s du 5 décembre 2015

Service Public:

- Il est demandé qu'Internet puisse être développé et légitimé démocratiquement en tant que service public et qu'il n'offre aucun droit de cité au racisme, à l'homophobie, à la discrimination ou au sexisme. Le réseau doit être accessible ouvertement et abordable pour tous les êtres humains. Il doit par ailleurs disposer d'une couverture/offre large bande suffisante dans toutes les régions. Ces exigences centrales figureront dans la consultation sur (le projet de révision partielle

de) la loi sur les télécommunications (délai : 31 mars 2016) et alimenteront les débats parlementaires qui suivront.

- Sera également intégré dans cette discussion le point de vue central du PS, selon lequel la neutralité du réseau doit être inscrite dans la loi. De l'ouverture d'Internet demandée font aussi partie *Open Source* et l'ancrage d'*Open Government Data*. La discussion sur les objectifs de la (présente) législature (début : 1er trimestre 2016) constituera l'une des occasions à saisir pour aborder tous ces aspects.

Modifications du monde du travail et des conditions de travail du fait de l'existence et de l'omniprésence d'Internet:

- Ce thème va occuper le PS – main dans la main avec les syndicats – pendant une longue période. Les instruments peuvent être un colloque, des interventions parlementaires, des audits dans les commissions parlementaires et des échanges avec des organisations. Le but de ce mélange de mesures doit être de pouvoir garantir des salaires décents et des conditions de travail équitables, une protection sociale dans tous les rapports de travail ainsi que d'autres droits de première importance. On doit en outre s'assurer que la plus-value issue des développements apportés par les nouvelles technologies est répartie de manière équitable. Dans le contexte de ces discussions seront incluses explicitement toutes les questions qui concernent la formation et le perfectionnement à tous les niveaux de la scolarité et de la formation, ainsi que dans le monde du travail.

Le développement d'Internet dépend d'un environnement novateur:

- La question de la culture d'innovation est traitée entre autres dans la discussion de la loi sur Innosuisse (début du débat : au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2016).

Economie du partage (« *sharing economy* »):

- Le PS va affiner ses positions à ce sujet et, ce faisant, se concentrer sur les chances. Le traitement (probablement encore cette année) de diverses interventions parlementaires déjà soumises servira à cela.

Protection des données et autodétermination informationnelle :

- D'ici à mi-2016 seront sondées, en collaboration avec les membres du PS de la Commission juridique, la nécessité d'agir et les possibilités existantes. La révision de la loi sur la protection des données (début de la consultation : pas encore connu) doit également servir de levier important.
- La votation sur la Loi sur le renseignement (LRens) se verra accorder une grande importance (probablement en septembre 2016). Le PS soutient le référendum et va intégrer activement à ce travail les principes adoptés dans le papier de position sur la surveillance et sur la protection des droits fondamentaux. La question de savoir quelles mesures doivent être permises en cas de présomption d'infraction pénale doit être traitée dans le cadre de la discussion sur la LSCPT (Loi fédérale du 6 oc-

tobre 2000 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication).

Internet des objets:

- Quels sont les risques et les chances ? Et comment les chances peuvent-elles être utilisées pour le bien de tous les êtres humains ? De telles questions doivent faire l'objet de discussions dans un contexte plus large, par exemple dans le cadre d'un colloque ou d'un audit mené dans les commissions parlementaires. Par ailleurs, on a besoin d'un accompagnement scientifique (FNS – Fonds national suisse, CSST – Conseil suisse de la science et de la technologie, ...), lequel doit être demandé et faire l'objet d'un suivi au niveau politique.

Politique de défense et menaces pour et par le réseau:

- Cette thématique sera abordée dans le courant de 2016 en collaboration avec les membres du PS actifs au sein de la Commission de la politique de sécurité (CPS). Il faut ici accorder une attention particulière à la protection de l'infrastructure critique, qui doit être essentiellement un devoir civil. Ici, on demande en particulier le concours des prestataires/fournisseurs du service public, mais aussi la participation de la classe politique. Et l'on a besoin, d'une part, d'une discussion active avec les entreprises adéquates et, d'autre part, d'une gouvernance politique sur les objectifs stratégiques ou, éventuellement, sur les dispositions légales.

Droit d'auteur:

- Des préoccupations comme les rémunérations équitables, les systèmes de rémunération alternatifs, le rôle des sociétés de gestion, l'utilisation de modèles de licence alternatifs (*Creative Commons*), l'*open access* ou le renforcement de la protection numérique des consommatrices et consommateurs doivent être intégrés d'urgence et avec insistance dans la discussion en cours sur le droit d'auteur, qui se prolongera en 2016 et 2017 (délai de consultation : 31 mars 2016).

Pluralité/diversité des médias, systèmes médiatiques dignes d'une démocratie et Internet:

- Ces questions doivent être abordées dans le cadre du rapport du Conseil fédéral (deuxième moitié de 2016) ainsi qu'en lien avec la promotion des médias en ligne, déjà activement demandée par le PS. Les entretiens avec les organisations partenaires (syndicats) sur le développement de nouveaux modèles dans ce domaine ont déjà eu lieu.

Rapport destiné aux prochaines Assemblées des délégué-e-s

De nombreux thèmes en lien avec Internet, le service public et les chances et risques véhiculés par la numérisation sont déjà en discussion. Le PS est actif dans ces domaines par l'intermédiaire de consultations, d'interventions, de travail dans les commissions parlementaires, etc. Dans d'autres domaines – p.e. Internet et le monde du travail –, on a besoin de travaux conceptuels et d'un vaste débat de fond. Lors de l'Assemblée des délégué-e-s qui

se tiendra début de l'année 2017, un autre rapport doit être présenté. Il montrera la position du PS en ce qui concerne les thèmes prioritaires.

Proposition du Comité directeur: Acceptation

Désignation de l'organe de révision

Proposition du Comité directeur: le Comité directeur propose à l'Assemblée des délégué-e-s de désigner Roland Laube, BERO Treuhand AG, comme réviseur des comptes pour les années 2015 et 2016.

Élection Présidence/Vice-présidence Commission spécialisée « Politique de paix et de sécurité »

Suite aux retraits d'Evi Allemann (présidente) et de Paul Günter (vice-président), il y a deux postes vacants dans la Commission spécialisée « Politique de paix et de sécurité ».

Pour les sièges qui se libèrent, les candidatures de Priska Seiler Graf (présidente) et Pierre-Alain Fridez (vice-président) ont été présentées.

Curriculum vitae de Priska Seiler Graf

Priska Seiler Graf
Härdlenstrasse 124
8302 Kloten
priska.seiler@parl.ch

- Geboren am 29. August 1968 in Zürich, wohnhaft in Kloten (ZH)
- Verheiratet, 3 Kinder
- 1981 – 1987: Kantonsschule Zürcher Unterland (Matura Typus A)
- 1988 – 1992: Ausbildung zur Sekundarlehrerin (Abschluss 1992)
- 1992 – 1995: Ausbildung zur diplomierten Ballettpädagogin (Diplom 1995)
- bis 2000: Anstellungen als Sek-B/C-Lehrerin und Ballettpädagogin in Zürich, Wallisellen und Kloten

Politik:

- 1998 – 2010: Mitglied des Gemeinderates Kloten (Legislative)
- 1998 – 2002: Mitglied der Parlamentarischen Planungskommission
- 2001 – 2003: Fraktionspräsidentin
- 2004 – 2010: Mitglied der Geschäfts- und Rechnungsprüfungskommission, 2006 – 2010 als Präsidentin
- 2005 – 2015: Mitglied des Kantonsrates Zürich
- 2006 – 2010: Mitglied der Kommission für Energie, Verkehr und Umwelt
- 2010 – 2015: Mitglied der Kommission für Staat und Gemeinden
- seit 2010: Stadträtin Kloten (Exekutive), Ressort Sicherheit
- seit 2015: Nationalrätin, Mitglied der Sicherheitspolitischen Kommission
- seit 2008: Präsidentin der SP Bezirk Bülach

Proposition du Comité directeur: Élire Priska Seiler Graf

Curriculum vitae de Pierre-Alain Fridez

Pierre-Alain Fridez

Sous la Côte 344

2902 Fontenais

pierre-alain.fridez@parl.ch

- Né à Moutier le 20.11.1957
- Marié, 4 enfants, 2 petits enfants
- Ecoles primaires et secondaires à Courrendlin JU
- Maturité fédérale lycée cantonal à Porrentruy
- Etudes de médecine à l'Université de Lausanne
- Diplôme fédéral de médecin en 1982
- Formation post-graduée dans différents hôpitaux de 1983 à 1988
- Spécialiste en médecine générale
- Cabinet médical à Fontenais depuis 1988.

Politique:

- Maire de Fontenais JU de 1997 à 2008
- Député au Parlement jurassien de 1999 à 2006
- Ancien vice-président du parti socialiste jurassien
- Conseiller national depuis 2011
- Membre de la commission de la sécurité
- Membre de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Proposition du Comité directeur: Élire Pierre-Alain Fridez